



## Conseil de Quartier de Belleville

### Compte-rendu de la réunion du 3 novembre 2022

#### Présent.e.s :

Marie-Jeanne Baqué  
Setni Baro.  
Agnès Bellart  
Chantal Rader  
Marine Marchand  
Faustine Mat  
Jacques Buisson  
Bruno Carloni  
Laurent Debouverie

Bilal Diakhaté  
David Feinermann  
Amal Gheffar  
Edwige Gohi  
Nafissa Keita  
Fofana Fatou Sidibé  
Roger Yoba  
Mo Mathey  
Christophe Joie

Rodrigo Ramis  
Serge Rivret  
Hervé Sallaz  
Fenzi Salem  
Magalie Rémy  
Mirella Rosner  
  
Oussama Akzoum :  
coordinateur des CQ

Début de séance à 19h10 - Fin de séance 21h20

Prochaine réunion : jeudi 1er décembre (Café Social, 7 rue de Pali Kao)

Tour de table et ajouts proposés à l'ordre du jour.

---

### Ordre du jour

- 1. Plan Local d'Urbanisme (PLU)**
- 2. Retour sur les résultats des votes sur les projets de budgets participatifs 2022**
- 3. Projet d'un historien de rebaptiser le parc de Belleville**
- 4. Projet de végétalisation du 49 rue Bisson avec demande de soutien**
- 5. Maison de l'Air**

---

*Des sujets proposés lors du tout de table n'ont pu être discutés : la fermeture du CIP20, la concertation en ligne sur le Pavillon Carré Baudouin, les rénovations thermiques dans le cadre du plan climat.*

En début de réunion, le Conseil de quartier se fait le relai du Centre Ayyem Zamen qui a un grand besoin de nouveaux bénévoles pour son fonctionnement. Mi-octobre Ayyem Zamen avait lancé une alerte avec plusieurs associations œuvrant auprès des seniors sur la pression qu'exerçait le numérique et le désengagement des services publics sur leur activité : voir le communiqué « [Retraite, le rendez-vous manqué de la CNAV](#) ».

# 1. Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Suite à ses visites de terrain et son étude des dossiers, le groupe de travail constitué par le Conseil de quartier Belleville sur le PLU a déposé ses contributions le 2 novembre (seulement trois conseils de quartier l'ont fait dans Paris). Ces contributions permettent de poser des bases de discussion et d'indiquer les évolutions souhaitées.

[Voir les contributions sur le site de la Ville de Paris.](#)

*Les différentes contributions vont être analysées par les services de la Ville avant qu'une synthèse de révision soit présentée au conseil de Paris début 2023.*

## 2. Retour sur les résultats des votes sur les projets de budgets participatifs 2022

### Projets lauréats :

- ✓ Aménager des espaces verdoyants pour le 20<sup>ème</sup>
- ✓ Des projets éducatifs pour le 20<sup>ème</sup>
- ✓ Des projets pour la jeunesse du 20<sup>ème</sup>
- ✓ Aménager et équiper les résidences sociales
- ✓ Equiper les associations d'alimentation durable

### Projets non adoptés :

- ✓ Sécuriser la voirie et apaiser la circulation
- ✓ Embellir nos parcs et jardins
- ✓ Rénovations énergétiques pour les écoles de la rue Le Vau et la crèche collective 8 rue des Lyanes
- ✓ Embellir le 20e avec des fresques et de la végétalisation
- ✓ Poursuivre la restauration de La Flèche d'or : un projet sur les rails !
- ✓ Restaurer la Maison de l'Air pour les habitantes et les habitants.

Plusieurs conseillers ou conseillères de quartier expriment leur regret de voir rejeté le projet « Maison de l'Air ». Deux raisons évoquées par Oussama Akzoum :

- elle n'est pas connue de beaucoup d'habitants du 20<sup>ème</sup> et sa dénomination, souvent confondue avec celle de « Halles civiques », reste peu évocatrice pour le grand public ;
- l'urne du Belvédère, même si elle a été mise en temps et en heure, a pâti du désistement de plusieurs vacataires.

Après les échecs de 2021 et 2022, le collectif Maison de l'Air ne déposera pas une troisième demande. Pour lui, il est préférable de réhabiliter le lieu de façon économique et écologique.

Sur la procédure de vote et les projets de BP en général, les conseillers et conseillères font observer que l'enveloppe totale des budgets des projets lauréats est plus faible que si les projets les plus coûteux avaient été retenus et demandent donc ce que fait la Ville des sommes que l'on pourrait qualifier de « non utilisées ».

Ils estiment également que les regroupements entre plusieurs dossiers pour une prétendue simplification ou complémentarité entre plusieurs projets sont de nature à diluer les objectifs précis poursuivis par les habitants.

En réponse, Oussama Akzoum :

- rappelle :
  - que les commissions « marathon » examinent 1 200 projets pour vérifier s'ils correspondent à des compétences « Ville » ;
  - que les projets sont ensuite envoyés aux diverses directions pour instruction technique, l'estimation des montants par les habitants étant souvent en-deçà de la faisabilité technique. Cette phase peut être réalisée avec le porteur du projet ;
  - qu'à la fin du printemps, les commissions ad hoc des mairies d'arrondissement (en présence d'un conseiller par quartier) décident de retenir, de regrouper ou d'écarter des projets (qui peuvent avoir déjà été regroupés au préalable) ;
- indique que le CQ recevra les chiffres des votes et les appréciations sur les 11 projets ; 1 600 votes séparaient le premier et le dernier projet, 80 % des votes ayant été exprimés dans les urnes et 20 % en ligne ;
- admet que l'enveloppe consacrée aux vacataires chargés des opérations de vote a été insuffisante.
- ajoute que toutes les sommes non utilisées sont reversées dans le budget général de la Ville.

Suggestions des conseillers ou conseillères de quartier :

- face au relatif insuccès des votes en ligne, et même des urnes mobiles, et dans le but d'encourager la démocratie participative, faire voter plutôt les conseils de quartier, les conseils de parents d'élève, les conseils de la jeunesse, les centres sociaux et autres structures ou associations suffisamment représentatives des habitants. Le risque, sinon, est de donner l'impression que l'équipe municipale arrête ses choix et les fait valider (Roger Yoba) ;
- le regroupement de plusieurs projets sous un seul titre dénaturant les principes de la démocratie locale, conserver les projets de départ sauf raison technique. Les résultats des votes donnent l'impression que le choix se fait sur l'intitulé du projet sans connaissance du contenu. (Jacques Buisson) ;
- veiller à mettre à disposition des votants, à côté des urnes, non pas un seul mais cinq ou six fascicules contenant les détails de tous les projets soumis au vote ;
- créer une commission du CQ sur les budgets participatifs pour discuter de la méthodologie des scrutins et de la justification des projets (Agnès Bellart).

*Le conseil de quartier va proposer un groupe de travail pour faire un diagnostic.*

### 3. **Projet d'un historien de rebaptiser le parc de Belleville**

David Feinermann (voir texte joint) présente sa proposition, déjà transmise à la Mairie du 20<sup>e</sup>, de dénommer le parc de Belleville « parc Georges Perec », en rappelant que l'écrivain (1936-1982) est lié au quartier par sa mère, coiffeuse de la rue Vilin, morte en déportation, et que plusieurs de ses œuvres (notamment le roman « W » ou le film En remontant la vue Vilin, réalisé avec Robert Bober) en évoquent la thématique. Il ajoute que l'année 2022 marque le 40<sup>ème</sup> anniversaire de sa disparition et que, bien qu'une petite rue à son nom existe déjà dans le 20<sup>ème</sup> (sans aucun numéro d'habitation qui y correspond), sa présence dans le quartier justifie cette proposition.

Après discussion, le Conseil de quartier estime légitime de rendre hommage à Georges Perec mais souhaite conserver le nom de « parc de Belleville », très emblématique pour les habitants. Plusieurs solutions alternatives sont donc proposées :

- ajouter à « Parc de Belleville » le nom « Georges Perec » ;
- dénommer de son nom soit une allée ou une entrée du parc, soit l'aire de jeu située dans le bas ;
- apposer une plaque en sa mémoire sur l'ancien emplacement estimé du salon de coiffure ;
- proposer une promenade poétique dans le parc sur le thème de l'écrivain ;
- dénommer la Maison de l'air : « Maison de l'air Georges Perec ».

*Le point sera réexaminé dans une prochaine réunion du CQ après réflexion.*

### 4. **Projet de végétalisation du 49 rue Bisson avec demande de soutien**

Magali Rémy présente son projet de végétalisation du 49 rue Bisson. Elle présente au CQ un devis de 2 143 € correspondant à l'installation de jardinières en métal et de diverses plantations, ce qui permettra de faire respirer la rue en été, d'éviter les déjections canines et d'empêcher les circulations de deux-roues motorisés sur les trottoirs. Elle propose de faire fabriquer ces matériels par un lycée professionnel qui s'est déclaré intéressé.

Réponse d'Oussama Akzoum : pour 2022, le budget est clos. Pour 2023, l'idée serait de signer une convention avec ce lycée professionnel (compétence de la Région) dans le cadre d'un projet pédagogique, ce qui implique plusieurs allers-retours de discussions.

Conclusions du Conseil de quartier : acceptation du principe du projet, qui relève du budget d'investissement, attente du résultat des discussions, souhait que ces installations bénéficient à toute la rue, évocation d'une alternative en pierre ou en pleine terre aux jardinières en métal

## 5. Maison de l'Air

Mirella Rosner rappelle le programme de l'événement « Belleville d'hier, d'aujourd'hui et de demain » du week-end des 5 et 6 novembre.

Elle déplore qu'en dépit de la transmission du devis dans les formes, le bon de commande n'a toujours pas été reçu. Oussama Akzoum va suivre le dossier.

A propos de la concertation Maison de l'air, plusieurs points ont été soulignés :

- ✓ les difficultés rencontrés pour programmer ses événements et partager le lieu dans les meilleures conditions pour tous ses utilisateurs ;
- ✓ un manque de coordination et de visibilité sur le calendrier des évènements ;
- ✓ aucun questionnaire mis à disposition lors des évènements à la Maison de l'Air (ce qui a été fait depuis par Archipelia).

*Le conseil de quartier va demander une réunion de concertation avec la Mairie et toutes les personnes intéressées par le devenir de la Maison de l'Air et également une synthèse des réponses au questionnaire .*